

Rapport de la Commission des finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°13/2018

UAPE du Grand-Mont et de la Clochette

Participation aux coûts des constructions provisoires en éléments modulaires

Introduction

La Commission des Finances s'est réunie le 20 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur Arnaud Brulé. Tous les membres de la commission étaient présents excepté Madame Elisabeth Corbaz-Schwarz qui était excusée.

Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic et Monsieur Philippe Somsy, Municipal de l'Instruction Publique et affaires culturelles ont présenté ce préavis et fourni les explications demandées, ce dont nous les remercions vivement.

Examen du préavis

Ce préavis a été établi suite à la construction de deux nouvelles UAPE (Grand-Mont et Clochette) dans notre Commune. En effet, l'UAPE déjà existante au Rionzi étant complète, il était possible de prendre en charge uniquement les enfants de 1P à 4P et non plus les élèves de 5P à 6P.

Afin de pallier à ce déficit de place et dans le but de répondre à une forte demande, la Commune, par souci de rapidité, a pris la décision de mettre en place deux structures d'accueil parascolaire de type UAPE dans des constructions en éléments modulaires. En effet, les locaux finaux qui accueilleront à terme ces deux structures ne devraient être disponibles que dans un délai de 3 à 5 ans.

L'organisation et la gestion des UAPE de notre Commune se fait en collaboration avec l'EFAJE. Cette dernière loue des locaux que la Commune met à disposition pour ces infrastructures. Comme les locaux définitifs ne sont pas encore existants, des éléments modulaires temporaires ont été créés près des deux sites scolaires.

Lors des différentes discussions qui ont eu lieu entre la Commune et l'EFAJE, il n'a pas été défini par écrit ou oral qui prendrait en charge les coûts de construction de ces deux structures.

En mars 2018, lors d'une séance de travail, l'EFAJE a informé la Municipalité de la facture ouverte à l'encontre de la Commune pour la construction des structures temporaires. En effet, les différentes communes qui constituent l'association EFAJE estiment qu'elles n'ont pas à prendre en charge des coûts dus à une situation d'urgence dans notre Commune.

Au vu des différences entre les coûts des deux constructions, des informations complémentaires ont été demandées par la Cofin, dont voici les explications :

- Equipement du terrain
 - Pour le Grand-Mont, les frais ont été pris en charge par le propriétaire de la parcelle, soit La Paix du Soir. Le montant avancé est remboursé à travers les loyers payés par l'EFAJE, selon un accord entre les deux partenaires.

 - Pour la Clochette, ce montant couvre notamment les frais d'architecte, de géomètre, de fondations, de raccordements électriques, eau, sanitaires, de frais de procédure, la pose d'une rampe métallique,

- Montage des modules – la différence d'environ CHF 30'000. — s'explique comme suit :
 - L'entreprise Boxplay a réalisé son premier contrat de location avec la structure qui est installée au Grand-Mont. Cette entreprise a pu obtenir de son fournisseur la livraison gratuite de tous les modules. Boxplay a saisi cette opportunité pour s'installer sur le marché et se faire connaître. De ce fait, l'UAPE du Grand-Mont a donc bénéficié de ce rabais important. La structure au Grand-Mont sert également d'espace de visite « showroom » pour l'entreprise pour de futurs nouveaux partenaires.

- Remise en état du terrain
 - Grand-Mont : le terrain complet devra être remis en état tel qu'avant la mise en place de l'installation temporaire de l'UAPE.

 - La Clochette : la remise en état du site actuel fera l'objet du démontage des structures au sol. Il n'y aura pas de travaux de remise en état du site car ce dernier fera l'objet de travaux de construction, selon un préavis validé lors du dernier Conseil communal.

La Cofin a pris note que la Municipalité a souhaité, en présentant le présent préavis, montrer la plus grande transparence vis-à-vis de ces dépenses non budgétées alors même qu'elle aurait eu la possibilité de les passer, sans autre information, dans les comptes de fonctionnement. La Cofin remercie la Municipalité de ce choix, bien que ce soit aujourd'hui une décision qui semble être la seule qui soit correcte du point de vue de la transparence.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 480'000. —TTC pour le remboursement des coûts des constructions provisoires en éléments modulaires des UAPE du Grand-Mont et de la Clochatte. Un montant annuel de CHF 120'000.—sera porté au compte 710.3525.04 Participation communale Accueil collectif parascolaire (UAPE) pour les années 2018 et 2019 et inscrit au budget des années 2020 et 2021.
- De demander à la Municipalité d'établir un contrat de partenariat écrit avec l'EFAJE concernant le montant total qui sera versé sur les 4 ans et les prestations qui seront comprises dans ces montants, soit : l'équipement du terrain, le montage des modules, l'équipement des bâtiments, le démontage des modules et la remise en état du terrain.

Le Mont-sur-Lausanne, le 6 décembre 2018

Le Président :

Arnaud Brulé



Les membres :

Gérard Mojon

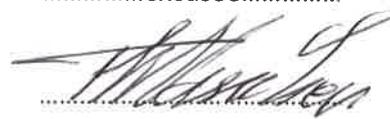


Cédric Mottier

Elisabeth Corbaz-Schwarz

.....excusée.....

Philippe Vaucher



Remo Studer



Christophe-Vincent Corbaz



José Pérez



Le rapporteur :

Nadège Longchamp-Geiser

